



Confédération des
Institutions Financières
Afrique de l'Ouest

**TERMES DE REFERENCE DE RECRUTEMENT D'UN
CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA MISE EN PLACE
D'UN SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE AU
PROFIT DE LA CIF**

© Mai 2024

SOMMAIRE

- I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION3
- II. MISSION DU CONSULTANT3
- III. LIVRABLES4
- IV. PROFIL ET QUALIFICATION DU PRESTATAIRE4
- V. DELAI DE REALISATION4
- VI. COMPOSITION DU DOSSIER DE SOUMISSION4
- VII. SELECTION DU PRESTATAIRE5
- VIII. DELAI DE DEPOT ET DE VALIDITE DES OFFRES5
- IX. METHODOLOGIE DE DEPOUILLEMENT5

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Confédération des Institutions Financières (CIF) est le regroupement régional de coopératives financières, fondé sur la solidarité de six (06) faïtières nationales de coopératives d'épargne et de Crédit issues de cinq (05) pays de la zone UEMOA, à savoir :

- La Faïtière des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuelle du Bénin (FECECAM-BENIN) **Bénin**;
- La Faïtière des Caisses Populaires du Burkina (FCPB) **Burkina Faso** ;
- L'Union des Caisses Mutuelles d'Epargne et de Crédit du Mali (KAFO JIGINEW) **Mali** ;
- Le Réseau des Caisses d'Epargne et de crédit du Mali (NYESIGISO) **Mali** ;
- L'Union Mutualiste du Partenariat pour la Mobilisation de l'Epargne et le Crédit du Sénégal (UM-PAMECAS) **Sénégal** ;
- La Faïtière des Unités Coopératives d'Epargne et de Crédit du Togo (FUCEC-TOGO) **Togo**.

Elle est agréée le 17 décembre 2007 sous le N°A-13070367. Son siège social est à Ouagadougou au Burkina Faso.

La CIF a identifié la nécessité de mettre en place un nouveau Schéma Directeur Informatique (SDI) afin de répondre aux évolutions technologiques et aux besoins opérationnels actuels. Le SDI actuel est arrivé à expiration et ne reflète plus efficacement les réalités de l'organisation au regard des avancées technologiques récentes et des diverses mutations observées dans son environnement interne et externe.

Afin d'avoir une meilleure adéquation entre ses organisations informatiques et ses objectifs stratégiques opérationnels et de développement, la CIF recherche un consultant qualifié et expérimenté pour l'assister à élaborer son nouveau SDI.

II. MISSION DU CONSULTANT

La mission du consultant va consister à faire en premier, un état des lieux en matière d'organisation informatique de la CIF, puis à l'accompagner pour l'élaboration d'un nouveau Schéma Directeur Informatique qui soit en adéquation avec ses besoins et objectifs.

Plus précisément, selon une démarche participative avec la CIF, le consultant devra réaliser les tâches suivantes, mais sans s'y limiter :

- Effectuer une analyse approfondie de l'environnement informatique actuel de la CIF, y compris des infrastructures, des systèmes, des processus et des besoins des utilisateurs.
- Identifier les lacunes et les inefficacités de l'organisation informatique actuelle et proposer des solutions pour y remédier.
- Définir les grandes lignes du nouveau SDI, y compris l'architecture technique, les normes et les politiques de sécurité, ainsi que les organisations administratives et opérationnelles à considérer de sorte à pouvoir l'exposer à la direction générale de la CIF ;
- Rédiger un document final détaillé du Schéma Directeur Informatique, comprenant une démarche pour sa mise en œuvre sur la période de sa validité.

III. LIVRABLES

Il est attendu de la consultance, les livrables suivants :

1. **Rapport d'Analyse** : Ce rapport fournira une évaluation détaillée de l'environnement de la CIF, mettant en lumière les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces, ainsi que les lacunes et les inefficacités de son organisation informatique actuel.
2. **Document Stratégique** : Ce document présentera les recommandations stratégiques pour le nouveau SDI, y compris une feuille de route détaillée pour sa mise en œuvre, en tenant compte des objectifs stratégiques de la CIF, des contraintes budgétaires et des meilleures pratiques du secteur.
3. **Schéma Directeur Informatique finalisé** : Ce document finalisé détaillera les grandes lignes du nouveau SDI, y compris l'architecture technique, les normes et politiques de sécurité, ainsi que la suggestion de démarche pour sa mise en œuvre.

IV. PROFIL ET QUALIFICATION DU PRESTATAIRE

Le consultant devra posséder les qualifications suivantes :

- Une solide expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre de Schémas Directeurs Informatiques pour des entreprises de taille similaire.
- Une expertise technique approfondie dans le domaine des infrastructures informatiques, de la sécurité informatique, des systèmes d'informations et des technologies émergentes y relatives.
- De bonnes compétences en communication et en gestion de projet, avec la capacité de travailler efficacement avec des équipes multidisciplinaires et multiculturelles et de diriger des réunions avec la direction.
- Une compréhension des enjeux stratégiques et opérationnels des entreprises similaires à la CIF, ainsi qu'une capacité démontrée à traduire ces enjeux en solutions informatiques pragmatiques.

V. DELAI DE REALISATION

Les prestations du consultant seront réalisées sur un budget de 30 hommes/jour/ au maximum étalés sur 2 mois au maximum à compter de la date de signature du contrat.

VI. COMPOSITION DU DOSSIER DE SOUMISSION

Les prestataires intéressés par la présente offre sont priés de faire parvenir leur proposition qui doit comprendre **une offre technique et une offre financière**.

L'offre technique doit comprendre la note méthodologique de dix pages au maximum, l'expertise technique et les preuves d'expériences de réalisation antérieur d'un projet de cette nature. L'offre financière doit être faite en FCFA et en TTC.

VII. SELECTION DU PRESTATAIRE

Peut soumissionner :

- Tout consultant individuel possédant le profil et les qualifications requises énumérées au point IV
- Avoir exécuté au moins 3 missions similaires en Afrique francophone, en particulier dans la zone UEMOA ;

Le marché sera attribué au prestataire suivant les conditions de passation des marchés de la CIF. Sur la base des dossiers fournis, la Direction Générale de la CIF procédera sous sa propre responsabilité et sans obligation de la présence des soumissionnaires ou leurs représentants, à une classification des candidatures en attribuant une note selon les modalités ci-après :

Rubrique	Note
Offre technique	70 points
Offre financière	30 points
Total	100 points

Seuls les prestataires ayant obtenu au moins 70 points à l'issue de l'évaluation technique, verront leurs offres financières évaluées.

NB : La CIF se réserve le droit de ne pas donner suite au présent appel d'offre sans obligation de s'en justifier auprès des soumissionnaires éventuels.

VIII. DELAI DE DEPOT ET DE VALIDITE DES OFFRES

Les offres rédigées en langue française conformément aux orientations du point VI ci-dessus doivent être envoyées **par e-mail au plus tard, le 15 juin 2024 à minuit GMT** à l'adresse offres@cif-ao.org.

Le délai de validité des offres des prestataires est de soixante (60) jours à compter de la date limite de réception des offres par la CIF.

Chaque soumissionnaire à travers son offre s'engage à démarrer les travaux dès que son choix lui sera notifié.

IX. METHODOLOGIE DE DEPOUILLEMENT

Le dépouillement des offres sera réalisé par une commission de dépouillement désignée par la CIF.

Ouagadougou, le 21 mai 2024

Le Directeur Général,



Mathieu SOGLONOU

